

PARTICIPEZ À L'ÉVÉNEMENT

Vous avez prévu de vous produire le 21 juin pour la Fête de la musique ? Inscrivez votre concert dans le programme officiel via le formulaire en ligne dédié.

Qui peut s'inscrire ?

Tout musicien amateur ou professionnel, seul ou en groupe, en France ou à l'étranger, peut inscrire son événement [dans l'agenda officiel](#) de la Fête de la musique 2022.

À quelles conditions ?

Annoncez exclusivement des concerts :

- de musique vivante
- en accès gratuit pour tous
- du 17 au 21 juin 2022

Avant d'enregistrer votre concert dans l'agenda, prenez connaissance des [conditions et modalités d'organisation](#).

Quels sont les avantages ?

Faire figurer votre/vos concert(s) dans le programme officiel de la Fête de la musique, disponible sur le site internet dédié, vous permet d'améliorer la visibilité de votre programmation et de bénéficier des actions de communication du ministère de la Culture et de ses partenaires.

Quand et comment s'inscrire ?

Les inscriptions sont ouvertes et seront possibles jusqu'à la semaine précédant la manifestation.

Il est cependant fortement conseillé de vous inscrire avant le 16 mai 2022, afin de bénéficier d'une visibilité optimale dans les différents outils de communication (dossier de presse, communiqués et autres supports.)

L'inscription se fait en remplissant le formulaire en ligne dédié, [via l'outil OpenAgenda](#).

Pour enregistrer vos événements :

1) [Connectez-vous à votre espace personnel](#) (bouton « se connecter » en haut à droite) ou créez-vous un compte sur l'agenda de la manifestation.

2) Si vous créez un compte, vous allez recevoir un courriel à l'adresse électronique que vous avez saisie lors de la création de votre compte. Il contient le lien d'activation de votre compte, cliquez dessus.

3) Vous pouvez ensuite ajouter vos événements en cliquant sur le bouton bleu « Ajouter un événement ».

Quelques conseils de saisie :

- Pensez à créer une fiche événement pour chaque concert que vous organisez.
- Nous vous conseillons vivement d'ajouter à votre événement un visuel afin que celui-ci ait une meilleure visibilité. Il est impératif d'indiquer les crédits des images que vous utilisez dans le champ dédié.
- N'oubliez pas de remplir tous les champs de la fiche lieu que vous avez associée à votre/vos concert(s) : description, accès, site internet, téléphone, etc. Pour ce faire, allez dans « mes événements » dans votre espace personnel, cliquez sur un événement puis sur « éditer le lieu » pour accéder à l'ensemble des champs de la fiche lieu.